

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 07/10/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 20/10/2014

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2014

Délibération n° D-2014-450

Groupe scolaire Jean ZAY - Construction d'une école
élémentaire et d'un restaurant scolaire et réhabilitation de
l'école maternelle - Lot n°7 Menuiseries extérieures aluminium
- Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise BGN

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

Direction Patrimoine et Moyens

**Groupe scolaire Jean ZAY - Construction d'une école élémentaire et d'un restaurant scolaire et réhabilitation de l'école maternelle - Lot n°7
Menuiseries extérieures aluminium - Protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise BGN**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale, le Conseil municipal a validé par délibération en date du 29 juin 2007, le contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement mandaté par le Cabinet AMELLER – DUBOIS pour la réhabilitation du groupe scolaire Jean ZAY.

Les marchés de travaux ont été validés par différentes délibérations du Conseil municipal.

Aussi, par délibération du 5 juillet 2010, le lot 7 « Menuiseries extérieures aluminium » a été attribué à l'entreprise BGN.

Le 15 avril 2014, la Maîtrise d'œuvre nous a transmis le projet de décompte final de l'entreprise BGN qui faisait apparaître une demande de paiement supplémentaire de 3 590,00 € HT.

Le 17 juin 2014, la Ville de Niort a notifié le décompte général à l'entreprise en n'intégrant pas ces coûts complémentaires.

L'entreprise BGN a transmis son projet de décompte final à la maîtrise d'œuvre. Ce document fait apparaître une demande de paiement complémentaire de 3 590,00 € HT.

La Ville de Niort a notifié le décompte général à l'entreprise BGN sans intégration de cette somme, qui n'avait pas fait l'objet d'un avenant, le 17 juin 2014.

Par la suite, la société BGN a établi un mémoire en réclamation en date du 21 juillet 2014 et l'a adressé au maître d'œuvre. Ce dernier a transmis à la Ville son analyse par courrier en date du 8 août 2014.

Après plusieurs rencontres, un protocole d'accord a été rédigé afin de mettre fin au litige et de lever les réserves et désaccords. Celui-ci aborde deux points :

- les vitrages de la galerie de liaison du parvis vers l'école maternelle,
- une butée d'arrêt sur un ferme porte sur la maternelle.

Par ce protocole, la Ville s'engage à payer à l'entreprise BGN, la somme totale de 3 590,00 € HT soit 4 308,00 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Niort et la société BGN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit protocole.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY